

**Ingénieurs, Techniciens Recherche Formation**

**PRENEZ VOTRE CARRIERE  
EN MAIN**

**Changement de grade**

Le calendrier des procédures concernant les personnels ITRF pour les propositions d'inscription aux tableaux d'avancement est paru.

**Cela concerne les grades :**

- IGR 1<sup>ère</sup> classe
- IGE hors classe
- IGE 1<sup>ère</sup> classe,
- Technicien Recherche et Formation : classe exceptionnelle  
classe supérieure
  
- Adjoint Technique de Recherche et de Formation : Principal 1<sup>ère</sup> classe,  
Principal 2<sup>ème</sup> classe  
1<sup>ère</sup> classe.

Les dossiers pour les catégories A et B sont à remonter au ministère pour le 7 septembre. Consigne a été donnée aux recteurs de caler le calendrier pour les catégories C sur ces dates. Pour personnels ITRF des services académiques et des EPLE, un Groupe de Travail doit étudier et classer les différents dossiers.

**A noter :** Si pour les personnels ITRF exerçant dans le supérieur et dans les services académiques le dossier à remplir ne présente aucun changement par rapport aux années précédentes, il en est pas de même pour les personnels ITRF exerçant en EPLE, qui avaient jusqu'alors à remplir qu'un seul document.

**Vous trouverez en annexe le fac smillé des documents à remplir.**

**Pour tout complément d'information n'hésitez pas à nous contacter**

**Dominique Conchon**  
d.labo@orange.fr  
Labo@sgen.cfdt.fr

**Gilbert Heitz**  
Itarf@sgen.cfdt.fr  
01 56 41 51 08



## TABLEAU D'AVANCEMENT

Dispositions statutaires ( décret n° 85-1534 du 31.12.85 modifié  
par le décret n°2011-979 du 19 août 2011 ) *Dispositions*



### CATEGORIE A

#### Ingénieur de recherche

Grade actuel	Accès au grade	Conditions à remplir	Références statutaires
IGR 2 <sup>e</sup> classe	IGR 1 <sup>ère</sup> classe	avoir atteint le 7 <sup>e</sup> échelon du grade d'ingénieur de recherche de 2 <sup>e</sup> classe.	Article 21

#### Ingénieur d'étude

Grade actuel	Accès au grade	Conditions à remplir	Références statutaires
IGE 1 <sup>ère</sup> classe	IGE hors classe	justifier de deux années au moins d'ancienneté au 5 <sup>e</sup> échelon de leur grade.	Article 30
IGE 2 <sup>e</sup> classe	IGE 1 <sup>ère</sup> classe	avoir accompli au moins un an au 8 <sup>e</sup> échelon de la 2 <sup>e</sup> classe de ce grade et justifier d'au moins neuf années de services effectifs en catégorie A.	Article 30

### CATEGORIE B

#### Technicien

Grade actuel	Accès au grade	Conditions à remplir	Références statutaires
Tech. Classe sup	Tech. Classe Ex	justifiant d'au moins un an dans le 6 <sup>e</sup> échelon du deuxième grade et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Article 47
Tech classe normal	Tech. Classe sup	justifier d'au moins un an dans le 6 <sup>e</sup> échelon du premier grade et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Article 48

# CATEGORIE C

## Adjoint Technique

Grade actuel	Accès au grade	Conditions à remplir	Références statutaires
ATRF Principal 2 <sup>e</sup> Cl.	ATRF Principal 1 <sup>ère</sup> Cl.	Adjointes techniques principales de 2 <sup>e</sup> classe ayant au moins un an d'ancienneté dans le 5 <sup>e</sup> échelon de leur grade et comptant au moins cinq ans de services effectifs dans leur grade.	Article 57
ATRF 1 <sup>ère</sup> Cl.	ATRF Principal 2 <sup>e</sup> Cl	Adjointes techniques de recherche et de formation de 1 <sup>re</sup> classe ayant atteint le 5 <sup>e</sup> échelon et comptant au moins six ans de services effectifs dans leur grade.	Article 56
ATRF e Cl.	ATRF 1 <sup>e</sup> Cl.	Adjointes techniques de 2 <sup>e</sup> classe ayant atteint le 5 <sup>e</sup> échelon de leur grade et comptant au moins cinq ans de services effectifs dans leur grade.	Article 55

## CALENDRIER CAPN

### ◆ Les opérations de gestion pour lesquelles les CAPN seront consultées à l'automne 2012

- Tableau d'avancement 2012 pour les grades suivants : IGR1<sup>e</sup>C / IGE HC / IGE1<sup>e</sup>C / Tech RF CE / TechRF CS / ATRF P1<sup>e</sup>C / ATRF P2C / ATRF 1<sup>e</sup>C.
- Demandes de détachement.
- Demandes d'intégration.
- Demandes de renouvellement de stage (concours 2011)

### ◆ Réunions préparatoires : 1<sup>er</sup> octobre / 5 octobre

### ◆ CAPN plénières :

- IGR mardi 13 novembre - 9 h 30
- IGE mardi 20 novembre - 9 h 30
- TECH mardi 27 novembre - 9 h 30
- ATRF mardi 4 décembre - 9 h 30
- ASI mardi 4 décembre - 14 h 30

**RETROUVER LES RESULTATS DES CAPN**

**SUR Sgen+**

[Cliquer ici](#)

# Annexe 1

## TABLEAU D'AVANCEMENT :

### Fiche individuelle de proposition

Proposition d'inscription au grade de :

ACADEMIE :

ETABLISSEMENT :

Code RNE :

Rang de classement dans l'ordre des propositions

Nom patronymique :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

Situation administrative (1) :

Branche d'activité professionnelle (BAP) :

	SITUATION AU 1 <sup>er</sup> janvier 2012	ANCIENNETÉ CUMULÉE AU 31 décembre 2012(2)
SERVICES PUBLICS		
CATEGORIE		
CORPS		
GRADE		
ÉCHELON		

modalités d'accès au grade actuel (3)

TA

EX PRO

Concours/Intégration

Titres et diplômes (avec année d'obtention) :

-  
-  
-

**Retrouver circulaire et dossiers d'avancement  
sur le site Sgen +**

**[cliquer ici](#)**

## Annexe 2

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE  
- 00/01 C-2 -

Annexe V-bis

EMPLOIS SUCCESSIFS DEPUIS LA NOMINATION DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR			
FONCTIONS	ÉTABLISSEMENT - UNITÉ - SERVICE	DURÉE	
		DU	AU

ÉTAT DES SERVICES				
CORPS - CATEGORIES	POSITIONS	DURÉE		ANCIENNETÉ TOTALE
		DC	AU	

**Retrouver circulaire et dossiers d'avancement  
sur le site Sgen +**

**[cliquer ici](#)**

## Annexe 3

### RAPPORT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Le rapport d'aptitude professionnelle doit être établi avec le plus grand soin par l'autorité hiérarchique et se décliner en fonction des 4 items suivants :

- Appréciation sur le parcours professionnel de l'agent :

- Appréciation sur les activités actuelles de l'agent et l'étendue de ses missions et de ses responsabilités :

- Appréciation de la contribution de l'agent à l'activité du service, du laboratoire ou toute autre structure :

- Appréciation sur l'aptitude de l'agent : capacités d'adaptation à l'environnement, capacité au dialogue avec les partenaires :

Vu et pris connaissance le :

Signature de l'agent :

Signature du Président, du Directeur ou du Recteur :

Date :

**Retrouver circulaire et dossiers d'avancement  
sur le site Sgen +**

**[cliquer ici](#)**